

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -  
(N° 1930)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 24

présenté par

Mme Loir et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des conseils territoriaux de santé concernés et »

les mots :

« du conseil mentionné à la première phrase » ;

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour mettre un terme au carcan administratif mis en place par les ARS et rapprocher les prises de décision des Français vivant dans un désert médical, le Rassemblement National propose par cet amendement de supprimer l'avis conforme de l'ARS.